

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, LAGER Corine, PRESSON Julie, GUETAT Suzanne, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte qui donne pouvoir à ROUSSILLON Julien, LEININGER Baptiste qui donne pouvoir à BLACHE Tanguy, CALLAMARD Rémy qui donne pouvoir à TANGUY BLACHE, CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine

Absente : MACIA Stéphanie

Secrétaire de séance : CROUZET Rémy

Rédacteur du compte rendu : CROUZET Rémy

Ouverture de séance : 20 heures 00

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- ✓ **Délibérations** :
 - Ajustement du tableau des emplois
 - TE 38 - Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité
 - TE 38 - Travaux sur réseau France Telecom
 - Demande de subvention Fonds Verts – Projet Artas Demain
 - Désignation des référents à 3ABI
 - Tarifs des services périscolaires 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Partage des frais pour la décoration des vitrines d'Artas
- ✓ Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
 - ✓ Informations
 - ✓ Questions diverses

Délibération n° D 2026-06-26 / 01

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET D'UN POSTE DE REDACTEUR
PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'un agent de la collectivité a été admis au concours de rédacteur territorial et est inscrit sur la liste d'aptitude correspondante ;

Considérant qu'un agent de la collectivité remplit les conditions statutaires requises pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^e classe ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de ces agents dans leurs nouveaux grades ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.
- DECIDE de créer un emploi permanent de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.
- DECIDE de modifier ainsi le tableau des effectifs.
- DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget.
- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Délibération n° D 2026-06-26 / 02

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux mentionnés ci-dessous :

Collectivité : COMMUNE ARTAS

Affaire n° 26-002-015 / Enfouissement BT-TEL centre bourg

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 136 175 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 120 288 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 7 144 €.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

404 €

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 136 175 €
Financements externes : 120 288 €
Participation prévisionnelle : 7 144 €

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 404 €
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant total prévisionnel de 6 740 €.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Délibération n° D 2026-06-26 / 03

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux mentionnés ci-dessous :

Collectivité : COMMUNE ARTAS

Affaire n° 26-002-015 / Enfouissement BT-TEL centre bourg

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 35 459 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 31 322 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à 35 459 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 32 592 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 35 459 €
Financements externes : 31 322 €
Participation prévisionnelle : 32 592 €

2- PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 1 773 €.
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

3- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 30 819 €.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Délibération n° D 2026-06-26 / 04

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement du centre bourg. Le montant des travaux relatifs au projet énoncé s'élève à 760 750.00 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de réaménagement du centre bourg.
- SOLLICITE pour ce projet une subvention au titre du Fonds vert 2026.
- DIT que le financement sera assuré comme suit :
 - Montant HT de l'opération : 760 750.00 € HT
 - Demande FEADER : 40 000.00 €
 - Demande FONDS VERT : 250 000.00 €
 - Autofinancement : 470 750.00 €
- FAIT inscrire les dépenses au budget communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n° D 2026-06-26 / 05

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE
3 ABI**

Suite aux élections municipales et afin de faciliter les échanges entre les organismes et la mairie, un certain nombre de dispositions sont à prendre. Il est demandé d'actualiser les données.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de l'Association 3ABI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DESIGNÉ, en tant qu'élu, Julien ROUSSILLON membre titulaire et Edith CLERC, membre suppléant.
- DESIGNÉ, en tant que membre non élu, Christian BOUVIER membre titulaire et Myriam BRUN, membre suppléant.

Délibération n° D 2026-06-26 / 06

**TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS
DE LOISIRS DES MERCREDIS - Année scolaire 2026/2027**

La tarification des services périscolaires (Restauration scolaire, Accueil Collectif de Mineurs) et des accueils de loisirs des mercredis est établie en considération des ressources des foyers, c'est-à-dire en fonction du quotient familial.

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement de ces services (charges de personnel impactées par la hausse des cotisations CNRACL notamment),

Il est proposé une hausse de tarifs des services périscolaires et des accueils de loisirs du mercredi.

Les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 calculés sur cette base sont les suivants :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

	<u>Pause méridienne</u>		<u>Accueil Collectif de Mineurs</u>
Quotient familial CAF	Tarif	Tarif PAI	Tarif de la demi-heure
Inférieur ou égal à 749	5,01 €	2,39 €	1,28 €
De 750 à 1199	5,63 €	2,72 €	1,58 €
Supérieur ou égal à 1200	6,28 €	3,04 €	1,89 €
Accueil Collectif APRES 18h30			5,05 € / 1/4heure
Tarif adulte	7,74 €		
Tarif personnel/enseignant	5,31 €		

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

GRILLE TARIFAIRE ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

	Communes partenaires signataires de la convention					Autres communes				
QF	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	7,64	4,45	6,36	6,83	5,40	13,74	8,02	11,45	12,60	9,74
301-500	8,91	5,09	7,00	7,52	6,31	16,04	9,16	12,60	14,32	10,88
501-700	10,18	5,73	8,27	8,79	7,26	18,33	10,31	14,89	16,61	12,60
701-800	11,45	6,36	8,91	10,07	8,21	20,62	11,45	16,04	18,33	13,74

801-1000	13,36	7,31	10,49	11,97	9,64	24,05	13,16	18,89	21,47	16,03
1001-1300	15,27	8,27	11,45	12,09	10,18	27,49	14,89	20,62	24,05	17,75
1301-1600	17,18	9,22	13,04	14,00	11,61	30,93	16,60	23,47	27,20	20,03
1601-1900	18,45	9,86	13,68	15,27	12,56	33,22	17,74	24,62	28,92	21,18
1901-2200	19,73	10,49	14,95	16,54	13,52	35,51	18,83	26,91	31,21	22,90
2201 et plus	21,00	11,13	15,58	17,82	14,47	37,80	20,03	28,05	32,92	24,04

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027 tels que présentés
- VALIDE les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2026/2027 tels que présentés
- CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

Délibération n° D 2026-06-26 / 07

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA FACTURE DE DECORATION DES VITRINES D'ARTAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la commune de dynamiser le commerce local et d'animer le centre-bourg,

Vu la facture présentée par M. Cédric Créa relative à la décoration des vitrines d'Artas sur le thème de la Coupe du Monde, d'un montant total de 860.00 euros,

Considérant que cette opération bénéficie à plusieurs commerces de la commune,

Considérant que chaque commerçant concerné prend en charge la décoration de sa propre vitrine,

Considérant qu'il convient de répartir équitablement les participations financières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DIT que le paiement de la facture de Cédric Créa d'un montant total de 860 euros, relative à la décoration des vitrines d'Artas sera répartie comme suit :
 - Épicerie Caruso : 120.00 euros, correspondant à la décoration de sa vitrine,
 - Boucherie Gérin : 48.00 euros, correspondant à la décoration de sa vitrine.
 - Commune d'ARTAS : 692.00 euros.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX TTC
26/05/2026	PLOMBERIE CHATEL	TRAVAUX PLOMBERIE - ECOLES	588.00 €
01/06/2026	CITYLUM	ILLUMINATIONS DE NOEL 2026	4 806.26 €
05/06/2026	E2S	REPLACEMENT ECHANGEUR MODULE HYDRAULIQUE PAC – SALLE EVOLUTION	2 508.40 €
05/06/2026	COMAT ET VALCO	TABLES DE PIQUE-NIQUE ET BANCS	6 672.00 €
16/06/2026	KARINE VOIVENEL	SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 03/08/2026	2 484.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols
DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Date de la demande	Décision
DP03801526260003	DEMONET DOMINIQUE	74 SENTIER DU THIVIAT	TOITURE	14/02/26	TACITE DEFAVORABLE 2026-089
DP03801526260005	FERNANDES ANTHONY	360 RUE DU METRAS	PISCINE	23/02/26	FAVORABLE 2026-046
DP03801526260006	METZ MATHIAS	170 CHEMIN DES COMBETES	PERGOLA	04/03/26	FAVORABLE 2026-084
DP03801526260008	BARDOL NATHALIE	90 RUE DU METRAS	BLOC CLIM	06/03/26	FAVORABLE 2026-084
DP03801526260000	MAZEREEL THOMAS	965 CHEMIN DE TARNEZIEUX	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	14/03/26	FAVORABLE 2026-074
DP03801526260004	CLERC EDITH	450 MAISON 2 RUE DU STADE	ABRI DE JARDIN	13/04/26	FAVORABLE 2026-099
DP03801526260005	MARTINEZ STEEVE	1 RUE DE LA FORGE	Division d'un logement en deux + rénovations	14/04/26	FAVORABLE 2026-079
DP03801526260001	LLOPIS MAXIME	500 ROUTE DU REVOLLET	CLOTURE	22/05/26	FAVORABLE 2026-085
DP 038 015 26 00006	FERREIRA JOSE	100 ROUTE DU REVOLLET	DALLE+ABRI DE JARDIN	25/01/26	FAVORABLE 2026-090
DP 038 015 26	CROSLAND ALEXA	29 CHEMIN DES	TOITURE	17/02/26	TACITE DEFAVORABLE

00014		GRANGES			LE 2026-094
DP 038 015 26 00023	QUERLIOZ FABIENNE	755 CHEMIN DE LA GRANDE FORET	TOITURE A L'IDENTIQUE	07/04/26	RETRAIT 2026-071
DP 038 015 26 00029	BOUCHET-LANAT CHRISTOPHE	24 SENTIER DU CLOSEAU	TOITURE	30/04/26	FAVORABLE 2026-093
DP 038 015 26 00027	GAZELEC SOLAR SAS	1875 CHEMIN DU BARROZ	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	22/04/26	FAVORABLE 2026-091

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC 038 015 25 00006 M01	KIASONGULUA MATONDO / MFUTU MAVINGA	CHEMIN DES COMBETTES	CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE	10/02/25	FAVORABLE 2026-072
PC 038 015 26 00003	DE SCHITIE DAMIEN	113 CHEMIN DU MARTIN	CONSTRUCTION POOLHOUSE	17/02/26	FAVORABLE 2026-104
PC 038 015 26 00001	ZAYANI HAMED	CHEMIN DES COMBETTES	CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE	14/01/26	FAVORABLE 2026-078
PC 038 015 26 00006	SAIBI YANIS	CHEMIN DES COMBETTES	CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE	18/03/26	DEFAVORABLE 2026-075
PC 038 015 26 00004	BONNARDOT PATRICE	ROUTE DU REVOLLET	2 MOBILHOMES	04/03/26	DEFAVORABLE 2026-086
PC 038 015 26 00007	COCHARD JUSTINE	CHEMIN DE LA PLAINE	TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN MAISON	24/03/26	FAVORABLE 2026-098

INFORMATIONS DIVERSES

RH :

- Beaucoup d'arrêts au périscolaire : recours à la société OSEZ pour mettre à disposition du personnel.
- Face à la canicule et afin de faciliter le travail du service technique, les agents commencent à 7 heures au lieu de 8 heures. Un jour sur deux un agent commence à 6 heures.

TRAVAUX :

- Dans le cadre du projet Toposcope et de l'intervention d'une graphiste aux écoles pour aménager les chemins piétons, les travaux sont planifiés en semaine 34.
- La Commission travaux se réunira le 09/07 à 19 heures pour travailler sur l'audit énergétique du Groupe Scolaire.

DOSSIERS EN COURS :

- Bar restaurant : le bail sera signé prochainement.

INFORMATIONS :

- Le sou des écoles a financé l'achat de deux ventilateurs par classe pour faire face à la canicule. Merci à eux. Pour rappel, l'école maternelle est climatisée, une rotation est mise en place pour que tous les enfants bénéficient de la fraîcheur.
- Le CCAS a pris contact avec les aînés de plus de 80 ans dans le cadre du plan canicule afin de prendre de leurs nouvelles et vérifier que tout allait pour le mieux.
- Le 22 mai, Monsieur le Maire a rencontré Mme GAVASSO concernant la primarisation. Mme GUELFF a demandé sa mutation. Une nouvelle directrice de maternelle arrivera en septembre 2026 mais à la rentrée 2027, l'école élémentaire et l'école maternelle fusionneront en une école primaire sous l'accord du Conseil Municipal.
- Le 13 juin les candidats aux jobs d'été ont été reçus en mairie. Quatre jeunes ont été retenus. Ils travailleront chacun 2 semaines en juillet et août à tour de rôle.
- Réflexion quant au restaurant scolaire pour mettre un système de rafraîchissement
- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le différend entre la municipalité précédente et l'un des locataires des locaux communaux. Le Tribunal Administratif de Grenoble a été saisi et une ordonnance a été rendue le 21/04/2026. Celle-ci est en faveur de la commune. Le locataire a interjeté appel. Le dossier suit son cours.
- En septembre 2026, l'Association Mémoire et Patrimoine installera un cadran solaire sur les murs de l'Eglise.
- La FNACA d'Artas a été reçue. Ils font chiffrer un projet de carré militaire.
- Le club de foot a été reçu le 20 juin pour présenter son bilan. Ils demandent la création d'un terrain synthétique au stade de football. Le chiffrage s'élève à 450 000 euros dont environ 45% peuvent être subventionnés. Le dossier est à l'étude ainsi que la diversification de l'offre sur le complexe.
- 1^{er} janvier 2030 – plus de réseaux cuivre, le démantèlement du réseau sera terminé, tout le monde devra être passé à la fibre d'ici là.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une mise à disposition du local des associations a été faite à Mme LEFAURE pour développer son activité. Cette mise à disposition a pris fin début juin. Son activité se poursuit différemment.
- Remerciements pour la présence d'élus en nombre à la cérémonie du 8 mai.
- Remerciements de la MAM pour la présence d'élus à leur kermesse.
- Remerciements de Je t'aime à l'Artasienne pour la cérémonie de la fête des mères.
- Remerciements Conscrits à propos de la subvention de la vogue.
- Remerciements AAPPMA pour la présence du Maire lors de la fête de la pêche.

- 29/05 – Les centrales villageoises sont venues faire une présentation de l'Association et d'un plan d'autoconsommation pour la commune.

TOUR DE TABLE :

MABILON Sandrine :

Présentation de la mise en place de nouvelles règles de vie concernant le périscolaire où les incivilités deviennent de plus en plus récurrentes.

L'instauration d'un permis à point verra le jour à la rentrée sur une base de 12 points.

Les enfants perdront des points si leur comportement est inadapté à la vie en groupe mais ils pourront en récupérer à contrario s'ils se comportent bien avec les adultes ou leurs camarades.

Un mail d'avertissement sera envoyé aux parents lorsque l'enfant aura un solde de 6 points.

Une convocation en mairie entre un élu, les parents et les membres du périscolaire aura lieu lorsque l'enfant aura un solde de 3 points.

Lorsque l'enfant n'a plus de point, il aura une exclusion temporaire du service périscolaire.

GUETAT Suzanne :

Une haie a été plantée en février au chemin de la Combe de Pommier, avec le soutien de la Fédération de Chasse 38. Celle-ci a bien souffert. Les services techniques vont rajouter l'arrosage dans cette haie face aux fortes chaleurs. Le but de cette haie est de stopper l'eau de la butte en cas de gros orages et d'éviter les congères en hiver.

SIMONDANT Martial :

20 05 2026 : Commission finances locale : Elaboration proposition de tarification périscolaire 2026/2027

29 05 2026 : Rencontre à Grenoble de la mission de l'inspection générale du ministère de l'éducation nationale sur la mise en œuvre des observatoires des dynamiques rurales (ORDT) :

- ♦ Evolutions démographiques et des effectifs scolaires
- ♦ Mutualisation des locaux devenant disponibles
- ♦ Niveau scolaire, temps consacré à la discipline, sur sollicitation pour activités connexes / fondamentaux
- ♦ Sécurité et incivilités
- ♦ L'évolution des coûts des charges connexes pour les collectivités

03 06 2026 : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à Grenoble : Election du président Joel Gullon et de l'exécutif

04 06 2026 : THD (Très Haut Débit) à Grenoble : Bilan du déploiement de la fibre optique.

- ♦ 45 000 prises déployées, taux de pénétration = 59 %
- ♦ Focus sur le réseau [L@++0.30](#)
- ♦ Ora pour les objets connectés au services des collectivités
- ♦ Plan New Deal de téléphonie mobile en phase terminale
- ♦ Priorité du département et de l'opérateur Isère Fibre = Sécurisation des infrastructures et leur vulnérabilité

05 06 2026 : En Préfecture de Région à Lyon, bilan d'avancement du plan France Nation Verte 2030

08 06 2026 : Conseil Communautaire à St Etienne de St Geoirs : pour l'essentiel,

- ♦ Désignation des délégués dans diverses instances et commissions
- ♦ Demande de garantie d'emprunt par des bailleurs sociaux
- ♦ Délégation du droit de priorité au maire de Faramans

- ♦ Dossier d'autorisation environnemental de l'extension de la carrière de Sillans
- ♦ Conventions avec les 2 chartes forestières
- ♦ Approbation des divers Comptes Financiers Unique

05 06 2026 : Lancement d'une série de 5 webinars (avec replay) sur les fondamentaux de l'urbanisme, les dossiers d'urbanisme, les règles principales du PLUI, les OAP, les règles d'urbanisme en zone A et N. (05/06 – 12/06 – 19/06 – 03/07 – 10/07). Tous les élus sont vivement invités à consulter ses webinars.

10 06 2026 : Point d'étape du Plan France Numérique Ensemble à Grenoble sur la fracture numérique

- ♦ Présentation du sondage réalisé par le département de l'Isère sur le sujet
- ♦ Partage d'expériences locales

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance,
Rémy CROUZET



